

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 13 Rabia (1) 1448
26 Août 2026

N° 105

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires	2704
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2705
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2706
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2708
Homologation de résolutions	2709
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2709
Avis aux créanciers.....	2714
Convocations	
Sociétés anonymes	2715
Autres sociétés	2718
Divers	
Avis au public	2718
Rectificatif	2719
Listes des titulaires des comptes inactifs	
North Africa International Bank.....	2720
La société BMCE Capital Securities	2721
La Compagnie d'assurances et de réassurances Tuniso-Européenne Carte Vie	2723
La mutuelle Assurances de l'enseignement	2724

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Sociétés communautaires

Avis au public

N°073/2025

Date 09/02/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire locale Entertainment Smart Oasis

Catégorie de la société : locale

Capital social souscrit : 10000.000D

Adresse du siège social : Rue du Grand Maghreb, Manouba

Objet social : Espace de divertissement familial

Durée de la société : 40 Ans

Date de dépôt du projet de statuts : 25/12/2025

Nombre de parts sociales : 10

Valeur nominale d'une part 1000.000 D

Banque : Banque Tunisienne de Solidarité - Manouba

Période de souscription : du 1/9/2026 au 30/9/2026

Avantages prévus par les statuts : oui

Acceptation des conditions de participation et droit de vote : oui

Acceptation des conditions de répartition des excédents et constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs

Sliti Faical délégation Douar Hicher gouvernorat de Manouba : quartier de Khlid Ibn al-walid

Mekni Ilyes délégation de Manouba gouvernorat de Manouba : Hayy Al-Uns Manouba

Mohamed Boubaker délégation Manouba gouvernorat de Manouba : Nahj Al-Falaha Manouba

2026R02492SODB1

Avis destiné au public

Référence : 2026/659

17/07/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire Régionale Tanit

Forme juridique de la société : Société Régionale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 10050,000 dinars

Adresse du siège social : 15 Rue Imem Ben ARfa Fouchena

Objet social de la société : Projet agricole intégré.

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 03/06/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 15 parts

Valeur nominale de la part sociale : 670,000 dinars

Etablissement bancaire : Société Tunisienne de Banque - Ben Arous

Période d'ouverture de la souscription : Du 24/07/2026 au 30/09/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : (non précisé)

Liste des fondateurs :

Oussama Berriche délégation de Fouchena gouvernorat de Ben Arous rue Imem Ben Arfa Fouchena 10

Seif Alaya délégation de Mhamdia gouvernorat de Ben Arous rue Cité Hana Mhamdia 19

Firas Zahed délégation de Mhamdia gouvernorat de Ben Arous cité Nassim

2026R02497SODB1

Bulletin d'information au public

Réf : 196/2026

Date : 10/04/2026

Dénomination sociale : Société civile locale albadia

Forme de la société : Locale

Montant du capital social souscrit : 5.000,00 D

Siège social : Rue El Hedi Chaker

Objet social : Elevage de bétail

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 19/02/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10

Valeur nominale de la part : 500,00 D

Etablissement bancaire (agence régionale) : Attijari Bank Tataouine

Délai de souscription : Du 15/08/2026 au 02/09/2026

Avantages spécifiques prévus dans les statuts types : oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation

Liste des fondateurs :

Mohamed Aouini : Délégation Tataouine Gouvernorat Tataouine Adresse Tataouine.

Fethi Aouini : Délégation Tataouine Gouvernorat Tataouine Adresse Tataouine.

Aouini Abdelrahmen : Délégation Tataouine Gouvernorat Tataouine Adresse Tataouine.

Aouini Mohamed Ben Saad : Délégation Tataouine Gouvernorat Tataouine Adresse Tataouine.

Salma Lahou : Délégation Tataouine Gouvernorat Tataouine Adresse Tataouine.

Khadija Ben Yedder : Délégation Tataouine Gouvernorat Tataouine Adresse Tataouine.

Aicha Dahech : Délégation Tataouine
Gouvernorat Tataouine Adresse
Tataouine.

Fatma Ben Rached : Délégation
Tataouine Gouvernorat Tataouine
Adresse Tataouine.

Regaya Rached : Délégation
Tataouine Gouvernorat Tataouine
Adresse Tataouine.

Gouta Aouini : Délégation Tataouine
Gouvernorat Tataouine Adresse
Tataouine.

2026402983SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUES

S.A AU CAPITAL DE 4.087.500 DT

**Siège social : zone touristique de
Djerba Midoun**

Identifiant unique : 0024865Y

En Vertu du P.V de L'Assemblée
Générale Ordinaire n°45 du
30/07/2026 Enregistré à la Recette
des Finances de Midoun Djerba le 06
aout 2026 sous n°26703665
Quittance n°M0711867 dont copie
déposée au Registre national des
Entreprises le 18-08-2026 annonce
N°2026132407 et bulletin N°208

A été décidé :

- De renouveler le mandat du conseil
d'administration pour les exercices
2026,2027 et 2028.
- De reporter la désignation d'un
commissaire aux comptes à une date
ultérieure.

2026R02500SANB2

Société Immobilière et de viabilisation

Société anonyme

Au capital social de : 1.400.000 D

**Siège social : 51, Avenue Hédi
Nouira - 2037 Ennasr II - Ariana**

**Identifiant RNE numéro : 0012123
A/P/M/000**

En vertu des délibérations de la
réunion du Conseil d'Administration
du 23/6/2026, dont le procès-verbal a
été enregistré le 26/6/2026 à la
recette des finances d'El Menzeh 6,
sous le numéro 26704833 (quittance
numéro M077354), dont un
exemplaire a été déposé au Centre
National du Registre des Entreprises
le 7/8/2026 quittance n°
2026P84795463, il ressort la décision
suivante :

Les membres du Conseil
d'Administration décident de
renouveler l'intérim de la Direction
Générale de la Société Immobilière et
de Viabilisation «SIVIA» confié à
Monsieur Ahmed SAAFI pour une
durée de six mois à compter du
1/7/2026.

Il peut être mis fin à ce mandat à tout
moment.

2026402961SANB2

Nomination d'un nouveau président directeur général

«SOTRABAT IMMOBILIERE S.A»

Capital social : 39 065 000 Dinars

**Rue 8612, Impasse n°4 - Zone
Industrielle - La Charguia I - 2035
Tunis Carthage**

MF : 0001514C

Le Conseil d'administration du
29/6/2026 enregistré à la recette des
finances le 3/8/2026, sous n°
26810357, quittance n° M91892,
déposé au RNE le 19/8/2026, a
décidé de nommer Mme Aida Troudi
en qualité de PDG de la Société
Sotrabat pour la durée de son mandat
d'administrateur, lequel prendra fin à
l'issue de l'AGO appelée à statuer sur
les comptes de l'exercice 2028.

2026402965SANB2

Société D'études et de Développement

Touristique du Sud

**Société anonyme au capital social
de 21.549.800D**

**Siège social : Résidence l'Etoile du
Nord- Bloc A - 6ème étage Bureau
A31**

Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

**Identifiant RNE numéro :
756308S/A/M/000**

En vertu des délibérations de la
réunion de l'Assemblée Générale
Extraordinaire du 05/05/2026, dont le
procès-verbal a été enregistré le
02/06/2026 à la recette des finances
de Charguia, sous le numéro
26707145 (quittance numéro
M69995), dont un exemplaire a été
déposé au Centre National du
Registre des Entreprises le
25/06/2026.

Il ressort que la continuité de
l'exploitation de la société est
maintenue, dans l'attente de la mise
en place d'un plan de restructuration
et de développement.

2026402976SANB2

Société D'études et de Développement

Touristique du Sud

**Société anonyme au capital social
de 21.549.800D**

**Siège social : Résidence l'Etoile du
Nord- Bloc A - 6ème étage Bureau
A31**

Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

**Identifiant RNE numéro :
756308S/A/M/000**

En vertu des délibérations de la
réunion de l'Assemblée Générale
Ordinaire du 05/05/2026, dont le
procès-verbal a été enregistré le
02/06/2026 à la recette des finances
de Charguia, sous le numéro
6707144 (quittance numéro M69991),
dont un exemplaire a été déposé au
Centre National du Registre des
Entreprises le 19/06/2026.

Il ressort, entre autres, les décisions
suivantes :

- L'approbation du rapport du Conseil
d'Administration et des Etats
financiers pour l'exercice clos au
31/12/2025 ;

- L'approbation des conventions réglementées ;
 - Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice clos au 31/12/2025 ;
 - L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2025
- 2026402977SANB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Notice destiné à l'information du public

Raison sociale : Entreprise communautaire locale « Alghaith »

Catégorie de l'entreprise : locale

Siège social : Cité EST jelma Sidi Bouzid

Montant du capital social initial souscrit : 5000 DT

Les fondateurs de l'entreprise communautaire Alghaith ont décidé d'ajouter 3

Souscripteurs supplémentaires pour porter le nombre d'associés à 13

Souscripteurs au lieu de 10, le capital social de l'entreprise devient 6500 DT, à raison de 500 DT par souscripteur.

Quant aux parts sociales, au lieu de 10 parts, elles deviennent 13 parts, la valeur de chaque part étant de 500 DT.

Lieu de la deuxième assemblée générale constitutive : conformément au texte de la convocation.

2026X01182SODB2

Avis au public

Prolongation du délai de souscription

En vertu du procès-verbal de la réunion tenue le 20 août 2026, signé le 21 août 2026, les fondateurs de la Société Communautaire Régionale El Oued ont décidé de prolonger le délai de souscription au capital de la société.

Le délai de souscription, initialement fixé au 26 août 2026, est ainsi prolongé jusqu'au 4 septembre 2026.

2026X01187SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 06/08/2026 enregistré à la Recette des Finances de Béni Khalled le 07/08/2026 quittance M030662 enregistrement numéro 26201219, Monsieur Hedi Ben Mohamed Ben Ahmed Ibn Feki a cédé à Madame Miniar Bent Mohamed Ben El Makki Dhaoui épouse Hani Ibn Haj Kcaem qui accepte l'intégralité du fonds de commerce consistant en une officine de pharmacie, exploitée dans le local sis au n° 5, avenue Mohamed V, Béni Khalled, Gouvernorat de Nabeul.

Les oppositions seront reçues au Cabinet Maître Naima Chabbouh, Avocate près la Cour d'appel, sis au premier étage de l'immeuble « Silver Tower », n° 121, avenue Hédi Chaker, Nabeul, dans les vingt (20) jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans « La Presse » en langue arabe en date du 19/08/2026.

2026R02494FCCC2

Cession de fonds de commerce

Par acte de cession portant légalisation de signature en date du 07 Aout 2026 enregistré à la recette des finances Akouda, sous le numéro 26201754 du 18 Aout 2026 quittance numéro 35096a été cédée la totalité du fonds de commerce ayant pour objet salle de sport et body building «Muscle Factory» situé à Av. de la république, Espace Kortas, Akouda, par Mohamed Said Ben Youssef, numéro RNE 1577961C à Madame Latifa Gouider pour un prix de 140000,000 Dinars,

Les éventuelles oppositions seront adressées au vendeur demeurant à l'adresse du fonds de commerce vendu dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente publication est parue au journal Chourouk en date du 28/08/2026.

2026S01147FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 18/08/2026, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 19/08/2026 sous N°26205009 quittance N°M093949. Mme Nadine Bent Achraf KRIAA, titulaire de la CIN N° 12930016 a vendu et cédé à Mr Salem KRICH, titulaire de la CIN n°04125811, la totalité du fonds de commerce du local exploité Restaurant sis à Avenue Charles de Gaulle Hammam Sousse, avec tous ces éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains du vendeur à son adresse sis à El Ghrabi- Hammam Sousse, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Chourouk du 22/08/2026

2026S01148FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 26/06/2026 Enregistré à la recette de finance Haffouz le 03/07/2026 sous 8749 Mr Abdelhamid ben Amor ben Ali Mraihi vend et cède à Mr Salem ben Amar ben Hdhili Barhoumi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments.

Les oppositions sont à compté du délai de 20 jours à partir de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au quotidien Echourouk du 19/08/2026.

2026S01149FCCC2

Cession de quote-part d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 30 juillet 2026 enregistré à la recette des finances de ksar hellal le 10 aout 2026 quittance n° M055222 n°d'enregistrement n° 26201536«Madame samia mama et mesdames loua et siwar chambah ont cédé à Mr wael chambah ,leurs quotes-parts dans le fonds de commerce destiné à l'activité commerciale exploité dans le local

portant n° 94 sis au quartier commercial n°2 à ksar hellal Les éventuelles oppositions seront déposées, entre les mains de Mr wael chambeh à l'adresse suivante : 94 quartier commercial hassan sassi, 5070 ksar hellal dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 25/08/2026.

2026S01151FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 04/08/2026 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 05/08/2026, quittance n° M044100 enregistrement n°08456621, Mr Hassen Benabdelaziz Sis rue Sidi Belhassen Msaken Ouest, titulaire de la C.I.N N°08460910, a vendu à Mme Karima Bent Khmaïess Ouesleti ep Ramzi Jebnoui, sis rue Mogador SOUSSE, titulaire de la C.I.N n°08456621, la totalité d'un fonds de commerce qui lui appartient et qui consiste en un Drug-store sis Rue Teboulba la corniche Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront formées entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu chez Maître Hassen Turki Avocat sis avenue Tahar Sfar Sousse.

Cette annonce a été publiée au journal « echourouk » et « le quotidien » parus le 22/08/2026.

2026S01152FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé en date du 23/06/2026 enregistré à la recette des finances de Tina Sfax sous le numéro 26201864 Les héritiers de Faysal Ayedi, Fatma Abd El Hedi et Eya et Adem Ayedi ont vendu à Monsieur Ameer Ayedi titulaire de CIN 11163510 la totalité d'un fonds de commerce de vente des meubles situé à route de gabès km 8 Sfax .

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse de fonds de commerce dans les délais légaux à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk le 20/08/2026.

2026X01186FCCCC2

Vente d'un fonds du commerce

Par acte s.s.p date du 12/08/2026 enregistré le 18/08/2026 à la recette de Finances du centre administratif l'Ariana sous le numéro 26204886 Quittance M091181 Sallouha Fatteh titulaire de la CIN N° 00347649 résidente au lac 2 a vendu à Ferid Fezii titulaire de la CIN N° 07796399 résident à l'Ariana un fonds de commerce sis au 50 Avenue Ibn Khaldoun l'Ariana exploité en lavage des voitures .

Toute opposition doit être adressées à l'adresse du Fonds et ce dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT

Un extrait a été publié aux quotidien echourouk N° 12744 et le quotidien N° 7795 le 22/08/2026.

2026402968FCCCC2

Vente du fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances el mourouj le 17/08/2026 quittance M0065141 enregistrement 26203431 Mme Rkaia Guidara cin 01129472 son adresse résidence warda rc app 06 nouvelle ariana a vendu le fonds de commerce buvette située à 021 rue haramain charifain mourouj 03 ben arous RNE 1873539T à MR Mourad noaa cin 07003565 son adresse 27 rue10099 kabaria Tunis.

Toute opposition sera faite au lieu du fonds de commerce dans le délai de 20 jours de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aussi au journal Achorouk le 21/08/2026.

2026402978FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente du fonds de commerce enregistré le 14/08/2026 à la recette de finance rue el jazira sous les numéros 26202070 reçu numéro M049386 Mme Wassila Kasraoui a vendu à la société Hanoun du commerce et de distribution le fonds du commerce sis à 21 triangle rue Souk el Wzar Tunis avec tous ses composants matériels et le nom commercial destiné à la vente des chaussures et de prêt à porter et autres.

Toute opposition doit se faire dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de l'apparition au JORT.

2026402979FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/07/2026 enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 28/07/2026 sous le n°26202011 M. Mohamedine Hachani a vendu à M. Fethi Nefzi et M. Chaker Nefzi le fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba Tinja, Bizerte destiné en un café de première catégorie.

Les oppositions sont recevables auprès du Maître Amara Bel Haj Hassen à l'adresse de son bureau situé à l'Avenue Ibn Sina immeuble «yanis» bureau n:1 Menzel Bourguiba dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce est publiée aussi au journal Achourouk en date du 08/08/2026.

2026402981FCCCC2

Location gérance libre

Location de fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 07 mai 2026, enregistré à la recette des finances de Tozeur le 22 juin 2026 sous la quittance n° M027986, Mme Ghazala Fejji, en sa qualité de propriétaire du fonds de commerce, a loué le fonds de commerce exploité en tant que pizzeria sous l'enseigne AZZURRA, situé sur la Route Touristique - Tozeur, avec tous ses éléments corporels et incorporels, pour la période allant du 1er mai 2026 au 30 avril 2028, à Mme Tebber Aouali.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk en date du 25 août 2026.

2026R02504FCCCC3

Location de fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 15 janvier 2026, enregistré à la recette des finances de Tozeur le 22 janvier 2026 sous la quittance n° 04522, Mr Nadhir Haguiga, en sa qualité de propriétaire de l'immeuble,

et Mme Hela Belouza, propriétaire du fonds de commerce, ont loué le fonds de commerce exploité en tant que café sous l'enseigne 90 DEGR:S, situé sur la Route Touristique Tozeur, avec tous ses éléments corporels et incorporels, pour la période allant du 1er février 2026 au 31 janvier 2027, à M. Ahmed Ben Ahmed Bentaïeb.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk en date du 25 août 2026.

2026R02505FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Ajim Djerba le 17/06/2026 reçu n°26300722 enregistrement n°M016408 Mr Jamel Ben Amor Ben Romdane Ben Chikh sis à Guellela Djerba titulaire de la cin n°03569094 a loué à Mr Nabil Ben Kacem Ben Ayed elikhawi à Guellela Djerba, titulaire de la C.I.N n°05792918 la totalité du fonds de commerce existant Rue El Khwai Djerba destiné à la vente de produits alimentaires généraux et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée de cinq ans commençant le 1er juin 2026.

Le présent avis a été publié dans le journal « Le temps » du 04/07/2026.

2026X01188FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat daté du 15 juin 2026, enregistré à la recette des finances de Charguia le 31 juillet 2026 sous le numéro 26310340 et le reçu numéro 09471181, Madame Fatouma Bent Mokhtar Ben Mohamed El Kraoui, de nationalité Tunisienne, née le 29/7/1971, titulaire du matricule fiscal et de la carte d'identité nationale n° 04627328 délivrée le 18/3/2019, et propriétaire du nom commercial La Croissanterie exerçant l'activité de pâtisserie dans le local sis au complexe commercial Al Hana, Cité Olympique, rue 8714, l'exploitation dudit local ayant été acquise en vertu du contrat d'achat du fonds de commerce daté du 26/5/1999, enregistré à la recette des finances de la rue d'Angleterre, au profit d'une société PIZZA TEO en cours de constitution, représentée par Monsieur Radhouane Madani, de

nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n° 09471181 délivrée le 18/9/2024, demeurant à la Cité El Barid, Zahret El Madina, Béja, donne en location.

2026402958FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location gérance signé le 11 aout 2026 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 16 aout 2026 quittance numéro M094909 enregistrement numéro 26302951, Monsieur Boulbaba Ben Mabrouk Weriem titulaire de la CIN numéro 05764348 a loué à Monsieur Abdelsalem Ben Bechir Dieb titulaire de la CIN 03559594 la totalité du fonds de commerce destiné, a un café de première catégorie nommé café EL KOUDS numéro de matricule fiscal 1085126M situé à rue Aboulkasem Chabi à Zarzis gouvernorat de Médenine pour une durée de dix ans à partir de 1 septembre 2026.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fond mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au Journal Officiel.

Cet avis a été publié au journal «Chourrouk» du vendredi le 21-8-2026.

2026402959FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location en date du 10/08/2026 enregistré à la recette des finances de mareth sous le numéro 26301452 quittance n° M1040549 monsieur habib ben mohamed gamoudi agissant au nom pour le compte de monsieur mohamed ali ben habib gamoudi en vertu d'une procuration établie le 20/06/2026 au consulat général de milan et enregistré à la recette des finances de mareth le 24/07/2026 a donné en location à monsieur jihad ben souioui l'ensemble du fonds de commerce consistant en un café situé au quartier populaire de mareth pour un loyer mensuel de mille cinq cents dinars comprenant l'ensemble des éléments matériels et immatériels du fonds de commerce.

Cette annonce est publiée au journal echourouk mercredi le 12 août 2026.

2026402974FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce En Gérance Libre

Par acte du contrat de location de gérance libre du fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Ghandi - Tunis en date du 22 Juin 2026 reçu n° M053274 et enregistrement n° 26303654, Il a été procédé à la location de la société Tunis Center inscrite au registre national des entreprises d'un identifiant unique n° 0033245A, titulaire du matricule fiscal n° 0033245A/A/M/000 dont le siège social est à Tunis, 4rue de Grèce - 1000 Tunis du total du fonds de commerce du local n° 374 sis au 2ème étage du Centre Commercial « Le Palmarium » au profit de Monsieur Said Ben Taoufik Ben Ali Ghazouani titulaire de la carte d'identité nationale n° 12352011 en date du 13/12/2016 dont l'activité est exclusivement la vente du prêt à porter et ce durant la période allant du 01/06/2026 au 30/05/2027.

Cette annonce a été publiée aux journaux El Chourouk et le Quotidien le 11 Août 2026.

2026402975FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de L'association : amicale des agents et des ouvriers de la commune de Lamayem .

Adresse : commune lamayem RN4 KM 08 Vers Siliana.

Le Sujet : Constitution d'une Association.

Les Objectifs :

* Favoriser et entretenir des relations amicales entre les membres de l'association.

* Renforcer les liens d'affection entre ses membres.

* Pratiquer des activités de loisir dans le cadre de l'identité.

* Etablir des liens entre les diverses associations présentées dans les établissements d'enseignements et ailleurs et favoriser la coopération entre elles.

Les membres :

Le président de L'Amicale : Ben Mohamed Lazhar

Le trésorier de L'Amicale : Bahrouni Karim

Le secrétaire général de L'Amicale : Laamari Marouen

2026R02488APSF1

Constitution d'association

Nom de l'association : Jade Aqua Walking

Siège social : 42 Avenue de la Démocratie, El Menzah 5, Ariana.

Objectifs : L'association a pour but de former, d'accompagner et d'encourager les jeunes, de développer leurs aptitudes physiques et artistiques et de les amener à atteindre les plus hauts standards sportifs et éthiques. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Triathlon.

Spécialité : Marche Aquatique

Membres :

Président : Mr Karim Khemakhem

Vice-présidente : Mme Olfa Ben Néfissa

Trésorière : Mme Imen Ben Mustafa El Hanfi

Secrétaire Général : Mr Mahmoud EL Bouhlali

Responsable communication : Melle Roudaina Ben Romdhane

2026R02489APSF1

Constitution de Syndicat des copropriétaires

Par le présent procès-verbal de la réunion tenue le 7 juin 2026, enregistrée à la recette des finances sous N° de quittance 26704528 il a été décidé de constituer le Syndicat des copropriétaires de Marsa Garden.

Le syndicat est composé du bureau suivant :

- Madame Hana El Akkari : Présidente

- Madame Rim Hassine : Trésorière

- Madame Leïla Chegueni : Membre

2026R02502APSF1

Syndicat des copropriétaires de la Résidence

"Salima "

Route El AIN km 4 Sfax

En vertu du PV de l'AGEO de la Résidence « Salima » du 06 Juin 2026 enregistré à la recette des finances route El Ain - Sfax le 22 Juin 2026 sous le n° 26702270 - quittance M043472 le syndicat des copropriétaires de la Résidence « Salima » est constitué, situé à Route El Ain km 4 - Sfax .

Et en vertu du dite PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

Mr Mohamed Lotfi Abida : président du syndicat.

Mr Omar Fki : Membre.

Mme Amal Hammami : Membre.

Le syndicat des copropriétaires complexe «Salima» entame ses travaux officiellement à partir de la date de sa constitution.

2026X01180APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires de la cité Jinéne El Maamoura

Siège social : 7, avenue du 7-Novembre - Ef Maamoura - Gouvernorat de Nabeul

Conformément au procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 28 juin 2026 enregistré auprès de la Recette des finances de Beni Khiair le 20 août 2026 sous le n° 26801747 (quittance n°38900) et dont une copie a été déposée au secrétariat de la municipalité d'El Maamoura le 20 août 2026.

il a été décidé :

- De modifier les statuts du 970016 constitué le 3 mars 2008 et enregistré auprès de la Recette des finances d'El Manar le 3 novembre 2008 sous le n° 08703059 (quittance n° 44115) principalement des articles suivants :

- Article 3 Article 4 Article 6 Article 10 Article 18 et Article 19.

2026R02507APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître TAOUFIK AYADI

Avocat à la cassation

15, Avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 Tunis

Tel 70.861.225 / Fax 71.883.607

1 - La poursuivante La COMPAGNIE TUNISIENNE D'ENTREPRISE - CTE - représentée par son Gérant ,SARL,UI X1328990, dont le siège social est sis à : Av. Habib BOURGUIBA Lot Ahmed Gharbi, Imm.3, 2ème étage Bureau F Ain Zhagouan

Tunis.

2 - Partie saisie : Société Immobilière Med Ben AISSA -IMBA- dont le siège social

est sis au : 18 Rue Hamadi JAZIRI Tunis, inscrite au R C sous le N° B149592001 .

3 - L'avocat poursuivant : Maître TAOUFIK AYADI Avocat à la cassation 15,

Avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 Tunis, MF 426227GAP000

4 - La désignation de l'immeuble : Il s'agit de 3 terrains objets de 3 TF indépendants détaillés comme suit :

1 -Terrain objet du TF N° 58513 Bizerte dénommé ROUKAYA 1, d'une superficie de 5388 m2, sis au bord de l'AV. 14 Janvier cité de l'évacuation Bizerte, dont les limites au Sud parcelle n° 117 (route), Est Av 14 Janvier, Nord route vers cité de l'évacuation et l'Ouest parcelle n° 112 (Clinique El Amen) Il consiste en un terrain nu et constructible.

-2 Terrain objet du TF N° 58516 Bizerte dénommé ROUKAYA 4, d'une superficie de 2594 m2, sis cité de l'évacuation Bizerte, dont les limites au Sud terrain de l'Etat , Nord Est parcelle n° 117 (route), et l'Ouest domaine de l'Etat.

Il consiste en un terrain bâti contenant deux immeubles composés de ce qui suit :

1er Immeuble composé de :

* Un rez de chaussée contenant des locaux commerciaux

* Six étages contenant des bureaux

2 ème Immeuble composé de

* Un demi étage

* Un rez de chaussée contenant des locaux commerciaux

* Deux étages contenant des bureaux

3 ème Immeuble composé de

* Loge gardien

* Abri pour groupe électrogène

3 -Terrain objet du TF N° 58517 Bizerte dénommé ROUKAYA 5, d'une superficie de 749 m2, sis à côté de l'évacuation Bizerte, dont les limites au Sud parcelle n° 16 (route), Est, Nord et l'Ouest citée de l'évacuation Bizerte Il consiste en un terrain triangulaire, nu et constructible.

Les terrains se situent dans le quartier de l'évacuation, à côté du carrefour de la route nationale n° 11 (Route Menzel Bourguiba / Route Bizerte) et l'Av.14 Janvier. Un emplacement excellent et non lointain du centre-ville.

Les immeubles sont d'un haut standing.

5- La mise à prix : Fixée pour chaque terrain par l'expertise établie par l'expert Abderraouf NACEF ordonnée par monsieur le président du tribunal de 1ère instance de Bizerte le 17/05/2024 sous le n° 80623 comme suit :

Le terrain objet du TF 58513 Bizerte : Cinq Million Six Cent Cinquante Sept Mille Quatre Cent Dinars (5.657.400D000)

Le terrain objet du TF 58516 Bizerte : Douze Million Huit Cent Soixante Quinze Mille Huit Cent Dinars (12.875.800D000) détaillé comme suit :

1er Immeuble :

Le Rez de chaussée d'une valeur de 1.312.500D000

Le 1er étage d'une valeur de 1.050.000D000

Le 2ème étage d'une valeur de 1.023.750D000

Le 3ème étage d'une valeur de 997.500D000

Le 4ème étage d'une valeur de 971.250D000

Le 5ème étage d'une valeur de 828.000D000

Le 6ème étage d'une valeur de 805.000D000

2ème Immeuble :

Le 1/2 niveau du Rez de chaussée d'une valeur de 424.000D000

Le Rez de chaussée d'une valeur de 1.325.000D000

Le 1er étage d'une valeur de 1.160.000D000

Le 2ème étage d'une valeur de 1.131.000D000

Loge gardien et Abri pour groupe électrogène 32.000D000

* Le terrain objet du TF 58517 Bizerte : Sept Cent Onze Mille Cinq Cent Cinquante Dinars .

6 -Date, heure et lieu de l'adjudication : Le Vingt Neuf Septembre Deux Mille Vingt Six (29/09/2026) à 9H du matin et les heures qui suivent à la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Bizerte

7 -La visite de l'immeuble : Tous les jours au long de la semaine.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien être munis d'un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026R02487VEPA1

Vente aux enchères publiques

International Assistance conseil et consultation (I.A.C.C)

24 Rue du Caire - Tunis

Tél : 71353.138

Fax : 71.252.191

MF : 1598377/G

A la demande de la créancière : L'Union Internationale des Banques, Société anonyme, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis, titulaire de l'identifiant unique N°2708Q.

Contre la partie saisie :

Mr Fethi Ben Kmais Ziadi, Agriculteur, titulaire de la C.I.N n° 06275983 demeurant à Bir Ez Zit Takelsa

A la diligence de : Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître HAMMAMI Tarek Avocat à la Cour de Cassation, sise au 24 Rue du Caire - Tunis MF: 1598377/G

Immeuble à Vendre : La totalité du lot n° E86 d'une superficie totale de 5033 m2, de la propriété dénommée «NCHOU SASSI» objet du titre foncier 41786 Nabeul BIS, consistant en un terrain nu à vocation agricole en forme triangulaire, sis à Tekelsa

Mise à prix : le prix des parts indivises a été évalué après déduction de 40 % à (25.200,000DT) frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 14 septembre 2026 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de Grombalia.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis ou le siège de l'Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître HAMMAMI Tarek Avocat à la Cour de Cassation, sis au 24 Rue du Caire - Tunis

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2026R02491VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : La Banque Attijari de Tunisie « Attijari bank », Société anonyme, dont le siège social est situé au 24 rue Hedi Karray - Centre Urbain Nord- 1080 Tunis, enregistré au Registre National des Entreprises sous le numéro 0000121J.

Débiteur saisi : Mr Midani Ben Mohamed Ben Abdallah Ben Abdallah, titulaire de la carte d'identité nationale n° 04868290, demeurant à Ghidma Faour-Kebili, profession commerçant, enregistré au Registre National des Entreprises sous le numéro 0448280G.

Avocat poursuivant : Maître Farah Montassar avocat à la cour de cassation gérant de la Société ENNASR des Avocats, dont le siège

est à la Place des Martyrs Immeuble Hamza 2ème étage 4200 Kebili.

MF : 1407935/F/M/A/000.

Immeubles saisis : L'objet du TF n° 28433 Kebili dénommé «ELFAOUZ», d'une superficie totale de 515m2. Il est situé à Aouled Yahia Douz délégation de Douz EST gouvernorat de Kébili. Il s'agit d'un terrain de forme irrégulière, clôturé par un mur sans enduit ni revêtement, renforcé par des poteaux en béton armé espacés de 4 mètres, avec un joint de dilatation tous les 16 mètres.

Le terrain repose sur d'anciennes fondations dont les caractéristiques ne sont pas clairement déterminées. Des travaux de construction sont en cours au niveau des fondations, comprenant notamment des poteaux en béton armé.

La mise à prix : Cent six mille et trois cent quatre vingt douze dinars (106.392. 000 D) selon l'expertise faite sur les lieux par l'expert désigné, Monsieur Lazhar Bouaziz, spécialisé en construction et architecture, en vertu de l'autorisation sur requête n° 24612 délivrée par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Kebili le 22 Septembre 2025. On y ajoute les frais et honoraires supérieurs, conformément au montant qui sera estimé le jour de l'audience.

Coûts en nature affectés à la propriété :

1. Hypothèque conventionnelle au profit de La Banque Attijari de Tunisie «Attijari bank» d'une valeur de cinquante mille dinars (50.000.000 D) en date du 14/05/2014 (références d'inscription à l'office national de la propriété foncière Kebili de dépôt préalable au volume 02/2014 numéro 1144).

2. inscription du commandement sur le registre foncier effectué par Maître Nabih Kilani huissier notaire le 28/05/2024 enregistré à la recette des finances de Douz quittance n° M023702 et n° d'enregistrement 24000118 (références d'inscription à l'office national de la propriété foncière Kébili de dépôt préalable au volume 03/2024 numéro 48).

Date et lieu de la vente : La vente de l'immeuble objet de la présente saisie aura lieu auprès du service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kebili, lors de l'audience prévue pour le Lundi 28 septembre 2026 à partir de 9h00 devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Kebili sis à l'audience du palais de justice de Kébili place des Martyrs Kebili.

Visite et conditions de participation : la visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures de travail et ses conditions précises. La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de kebili ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Ne peut participer aux enchères que celui qui a commit un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de Monsieur le Gouverneur de Kébili.

2026R02493VEPA1

Vente aux Enchères Publiques

Sur saisie immobilière exécutoire

Sur immeuble immatriculé après réduction du prix d'ouverture de 40 %

Cabinet Maitre ZENDAH ABDELMAJID

Avocat auprès de la Cour de Cassation

Rue Amilcar - complexe Bouchadekh

Midoun Djerba 4116

Tel : 75.733.666

Créancier saisissant : BH bank S.A I.U. 0024588W ayant son siège social à 18 avenue Mohamed V Tunis.

Débiteurs saisis : Badreddine Ben Mohamed Habib, demeurant à Snad Bir Lahmer Tataouine .

Avocat poursuivant : Maitre Zendah Abdelmajid, Avocat auprès de la Cour de Cassation, rue amilcar complexe bouchadekh midoun Djerba 4116.

Immeuble SAISI : Il s'agit d'un terrain de forme rectangulaire s'étendant du sud vers l'ouest clôturé de tous les cotés sur lequel est construit une habitation moderne et quelques constructions ainsi que des oliviers et des palmiers. Il a fait l'objet du cadastre obligatoire sous le numéro de la parcelle 408 de la zone cadastrale X1 Midoun correspond de titre foncier n° 27622 MEDNINE.

Il est délimité comme suit : au SUD clôture et porte d'entrée sur une longueur de 18.46 m au dela de la quels se trouve une piste à l'EST sur une partie une clôture sur une longueur de 54.39 m suivie de la parcelle n°410 de la zone cadastrale X1 Midoun sur une autre parti par une limite d'une longueur de 69.26 m suivie de la parcelle n°409 de la zone cadastrale X1 Midoun et pour le reste une clôture sur une longueur de 15.76 m suivie la parcelle n°401 de la zone cadastrale X1 Midoun.

AU NORD sur une partie par une limite d'une longueur de 13.30 m suivie de la parcelle n°400 de la zone cadastrale X1 Midoun et pour le reste par une longueur de 8.67 m suivie d'un terrain non immatriculé à L'OUEST par une limite d'une longueur de 126.61 m suivie de la parcelle n°407 de la zone cadastrale X1 Midoun.

Le terrain est situé à Midoun Djerba gouvernorat de Mednine.

Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à cent quatre vingt dix mille et cinq cents quarante huit dinars (190.548.000 DT) après réduction de 40%.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Djerba le lundi vingt et un septembre Deux Mille vingt six (21/09/2026) à 09h00 et suivantes.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail la consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Djerba ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2026R02499VEPA1

Vente aux enchères publiques

ETUDE MAITRE

BELAID HAMDA

Huissier de Justice

**Avenue Ibn Jazzar , Imm Gloulou
SOUSSE 4000**

**Portable : 98401549 - 25844312 -
Tel :73217101**

**E-mail :
huissierbelaid.hamda@gmail.com**

Matricule Fiscal : 228087J/P/A/000

Qu'il soit porté à la connaissance du public que, le Mardi 8 septembre 2026 à 10 heures du matin et les heures suivantes, aura lieu la vente du fonds de commerce boutique vente chaussures et divers articles en cuir situé à 52 Rue Ali Belhouane - Immeuble Abid, Sousse 4000 avec tous ses éléments corporels et incorporels composés de :

- 1/ Le droit au bail (droit de location) ;
- 2/ Les éléments incorporels

à savoir la clientèle, la renommée et le nom commercial 3/ Les éléments corporels,

à savoir toutes les choses attachées au fonds de commerce et faisant l'objet du droit au bail, tels qu'ils figurent dans le procès-verbal d'expertise judiciaire en date du 29 janvier 2024, selon le procès-verbal n°8614

Propriété du fonds de commerce :

La propriété du fonds de commerce a été acquise par la société condamnée en vertu d'une constitution autonome, Loyer du local Mille Sept cents dinars (1700 TND) par mois, conformément au rapport d'expertise.

Prix de mise à prix (prix de départ) :

Deux Cent Quarante Mille Dinars (soit 240000.000D)

Frais :

L'acquéreur adjudicataire supportera tous les frais de justice exceptionnels exposés aux fins de la vente du fonds de commerce, ainsi que les frais des procès-verbaux dressés dans le cadre de l'exécution de cette décision, les frais d'enregistrement du procès-verbal de vente, les frais de publicité légale et les frais de recouvrement. Charges et hypothèques

Il n'existe aucune charge ni aucune hypothèque sur le fonds de commerce faisant l'objet de la vente.

Le créancier : - SALWA BEN CHAABANE, titulaire de la CIN : 08103665 ayant élu son domicile au cabinet de Maître Mohamed Zaanouni, Avocat à la cour de cassation situé 06 Rue Limeme Rassaa Tunis .

Société condamnée (débitrice) : La société LES HUIT SARL représentée par son représentant légal, immatriculée sous le numéro d'identification unique 0723846L

Titre exécutoire : Jugement civil rendu par le tribunal de première instance de Sousse en date Du 30.10.2025 sous le numéro 75642.

Note :

Ne peuvent participer à la surenchère que ceux qui ont consigné éau moins 10% du prix d'ouverture sur le prix de vente, au plus tard le jour de la surenchère, auprès de l'huissier de justice chargé de l'exécution et procédant à la surenchère

- Le cahier des charges peut être consulté éau cabinet de Maître BELAID HAMDA Huissier de justice chargé de la vente, pendant les heures ouvrables (horaires du travail).

2026S01146VEPA1

Vente aux enchères

Partie poursuivante : Tunisie Plastiques Systèmes ; Zone industrielle Sidi Abdelhamid Sousse ;

I. unique 0850580N.

Partie saisi : Mohamed Dali ; Rue Sidi Nasser route de Sousse ; Sahline 5012; c.i.n 05645839.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Raies M.F. 992683/G rue de l'indépendance Sousse.

Immeuble saisie : l'immeuble objet du titre foncier n° 88869 Monastir se compose d'un habitat de 232 m2 se composant d'un garage un salon un couloir une cuisine équipée deux chambres et une terrasse; Hypothéqué au profit de la BIAT de 160.000,000 dinars et 70.000,000 dinars.

Mise à prix : 193.240,000 dinars et outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

La vente sera procédée le 30/09/2026 à 9h00 et suivant à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de l'immeuble pendant les heures du travail, le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant, ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2026S01150VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Avocat poursuivant :

Maître Hatem Atallah, avocat auprès de la cour de cassation, sis au Complexe Commercial II, Appartement n°26, Avenue Kadhi Ennoman, Kairouan .

2) parties poursuivantes :

Monia bent Mokhtar Hlioui, et ses enfants Mohamed Housseem Allani, Mayssa Allani et Taqwa Allani, exerçant tous une activité libérale, élisant domicile au cabinet de leur avocat Maître Hatem Atallah, sis au Complexe Commercial II, Appartement n°26, Avenue Kadhi Ennoman à Kairouan.

3) PARTIES POURSUIVIES :

* Mahmoud ben Habib ben Ahmed Hlioui, en sa qualité de tuteur de son frère mineur Moez Hlioui, en vertu d'un jugement de tutelle, commerçant, domicilié au quartier Jemaâ Sud, Kairouan.

* Adel ben Ali ben Saad Bouabid, commerçant, domicilié à l'Immeuble Medimagh, Rue Ettawfik, Cité Riadh, Sousse.

* Ahmed ben Mohamed Fathi Hlioui, commerçant, domicilié au 6, Rue El Medassine, Kairouan.

* Mohamed Riadh ben Mohamed Fathi Hlioui, commerçant, domicilié au 6, Rue El Medassine, Kairouan.

* Meriem bent Mohamed Fathi Hlioui, sans profession, domiciliée au 6, Rue El Medassine, Kairouan.

* Naïma bent Mohamed Ben Ali Hneihina, sans profession, domiciliée au 20 Avenue Habib Thameur, Tunis.

4) Biens immobiliers objet de vente :

1 -Immeuble dénommé «Yani Sabah», immatriculé à la Conservation de la Propriété Foncière sous le n°44307 Tunis. Il s'agit d'une villa située Avenue Al Saoud, El Manar II, Tunis, édifiée sur le lot n°93 du plan de lotissement, d'une superficie de 886 m², divisée en 12 parts indivises réparties comme suit :

- * Naïma Hneihina : 3 parts
- * Moez Hlioui : 1 part
- * Monia Hlioui : 2 parts
- * Mohamed Housseem Allani : 2 parts
- * Mayssa Allani : 1 part
- * Taqwa Allani : 1 part
- * Adel Bouabid : 1 part

Ahmed Hlioui, Mohamed Riadh Hlioui et Meriem Hlioui se partagent la dernière part.

Composition :

* Sous-sol : 54 m².

* Rez-de-chaussée comprenant terrasse, hall, salon, chambre, salle: de bain, séjour, cuisine et dégagement, d'une superficie de 229 m².

* Logement de gardien : 31 m²

* Etage composé d'un hall, cinq chambres à coucher et trois salles de bains, d'une superficie de 211 m²,

2- Immeuble dénommé «Ramla 24», objet du titre foncier n°133033 Tunis. Il s'agit d'un immeuble situé au quartier Olympique de Tunis, Rue 8160 n°03 (actuellement Rue de l'Ecole), d'une superficie de 513 m², correspondant au lot n°05 du plan de lotissement, divisé en 60 parts réparties comme suit :

- * Naima Hneihina : 15 parts
- * Moez Hlioui : 5 parts
- * Ahmed Hlioui : 2 parts
- * Mohamed Riadh Hlioui : 2 parts
- * Meriem Hlioui : 1 part
- * Monia Hlioui : 10 parts
- * Mohamed Housseem Allani : 10 parts
- * Mayssa Allani : 5 parts
- * Taqwa Allani : 5 parts
- * Adel Bouabid : 5 parts

Composition :

Dépôt : 22,79 m²

* Sous-sol se composant d'un Local technique, d'un débarras, salle de bains et buanderie avec superficie totale de 227,40 m².

* Rez-de-chaussée comprenant dégagement, cuisine, séjour, salle de bains, chambre, salon et salle à manger sur 222,40 m².

* Premier étage comprenant 5 chambres, 2 bureaux, une salle de bains, des toilettes et un débarras sur 207 m².

3- Immeuble dénommé «Marie 41», objet du titre foncier n°113562 Tunis. Il s'agit d'un appartement situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 20, Avenue Habib Thameur à Tunis, constitué des lots n°39 et 97 du plan foncier. Il est divisé en 12 parts indivises réparties comme suit :

- * Naïma Hneihina : 3 parts
- * Moez Hlioui : 1 part
- * Monia Hlioui : 2 parts
- * Mohamed Housseem Allani : 2 parts
- * Mayssa Allani : 1 part
- * Taqwa Allani : 1 part
- * Adel Bouabid : 1 part

* Ahmed Hlioui, Mohamed Riadh Hlioui et Meriem Hlioui se partagent la dernière part.

L'appartement a une superficie de 88 m² et comprend un dégagement, une cuisine, une salle de bains, une chambre à coucher et un salon. Les parties communes représentent 315/23516/èmes du titre foncier n°25671.

5) Date et lieu de la vente aux enchères :

La vente aux enchères des biens susvisés aura lieu à la chambre des criées au Tribunal de première instance de Tunis, le mardi vingt-deux septembre deux mille vingt-six (22/09/2026) à partir de 9h00 du matin.

6) Mise à prix :

La mise à prix globale des biens est fixée à : 2 960 259,500 dinars tunisiens détaillée comme suit :

- * Villa (titre foncier n°44307 Tunis) située à El Manar II : 1 648 175 DT.
- * Immeuble (titre foncier n°133033 Tunis) situé Rue de l'École, cité Olympique : 945 316,500DT.
- * Appartement (titre foncier n°113562 Tunis) situé au 2e étage de l'immeuble sis au 20 Avenue Habib Thameur : 366 768 DT.

Ces montants sont conformes à l'évaluation figurant dans le rapport d'expertise judiciaire établi par l'expert judiciaire M. Belkacem Malki, dans l'affaire de partage n°11596 ayant donné lieu au jugement du 16/02/2024, actualisé par un rapport complémentaire du même expert en date du 25/02/2026, fait suivant ordonnance sur requête n°82568 rendue le 30/01/2026 par le Président du Tribunal de première instance de Tunis.

7) Visite des biens :

Les biens immobiliers objets de la vente peuvent être visités quotidiennement.

2026S01153VEPA1

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière après réduction de 40 %

Cabinet maitre Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 28/09/2026 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Nabeul.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouria Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 198 étage n° 13 3000 Sfax.

Partie saisie : fathi ben sghayar ben lahbib sitti titulaire de CIN n 01816019 résident à n° 15 rue des nations unies cité elminchiya bni khiyar nabeul.

Avocat poursuivant : Maitre Amir Mahersi avocat à sfax, rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla mizanine n° 4 3000 Sfax.

Propriété à vendre la totalité des parts indivisibles du débiteur lui revenant dans la propriété objet de titre foncier n°599109 nabeul nommé «propriété abd laziz II» représente 171 parcelles de 342 parcelles. La propriété est un terrain nue destiné pour construction d'une superficie totale de 342 m² située à bni khiyar nabeul au bord de l'avenue fadhel ben achour situé à

une zone urbaine bien équipée pas loin de la plage et de l'avenue hbi bourguiba. Les limites de cette propriété : du Sud la propriété d'un tiers de l'est rue fadhel ben achour de l'ouest propriété d'un tiers et du Nord propriété d'un tiers.

Mise à prix : est fixée à quatre-vingt-douze mille trois cents quarante dinars (92.340.000 d) après réduction de 40 % et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de La propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Nabeul où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2026X01181VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société Financière de Recouvrement des Créances S.A inscrite au R.C Tunis n° 120262001, sise au 27 bis, rue de Liban, Tunis.

Partie saisie : 1 Ali Jabeur, CIN 04115354, demeurant à l'avenue Abdelsalem Khniss Monastir.

- Hela Romdhane, CIN 06931876, demeurant à l'avenue Abdelsalem Khniss Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis rue Liban – Tunis.

L'immeuble saisi : Le titre foncier num : 93148 Monastir dénommé "Al horiya" d'une superficie de 417 m². Il s'agit d'un lot de terrain agricole contenant des oliviers.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 13600d000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi 16/9/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Monastir.

-La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Monastir.

2026402957VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maitre

Kamel Ben Fredj

Avocat à la Cour de Cassation

27BIS, rue de Liban Tunis

TEL : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie SA inscrite au R.C Tunis n° B 187881996 son domicile élu au 27 bis, rue de Liban, Tunis.

Partie saisi : Amor Sahli, CIN n° 00250885, demeurant à 19 rue Ali Ben Ghedahom Tunis.

Avocat poursuivant : maitre Kamel Ben Fredi, 27 bis rue Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité de la propriété revenant à la partie saisie objet du titre foncier n°69815 tunis dénommé «Mabrouk» sis à 51 rue Makter Tunis d'une superficie totale 1 a 58 C. Il s'agit d'un terrain sur lequel est édifié un immeuble de 2 étages.

Mise à prix :

La mise à prix après remise de 40% est fixée à 335460 d000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 29/09/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2026402980VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 2 en date du 4/8/2026, il a été décidé la clôture des travaux de l'administration judiciaire portant sur la société SOFACEE Sarl Identifiant unique 1719306P sise à zi zonelec km3 route z4 Elouardia Tunis.

Tous intéressés peuvent contacter l'administrateur Mr Mokded Zoghلامي à son Cabinet sis au centre Dorra bloc A 1er étage Elmanar 3 Tunis. tél 71.889.549.

2026402960VEPA2

Appel d'offres de cession de machines, d'équipements, d'outils et d'autres biens mobiliers appartenant à la société Ben Chehida

Société BEN CHEHIDA, SARL

Siège social : 25 Rue Oum Kalthoum, 1001 Tunis.

Identifiant Unique : 1310140V

Le syndic de la faillite Montassar Mansouri

En vertu de l'ordonnance du juge-commissaire du tribunal de première instance de Tunis 1 du 29 avril 2026 dans le procès n° 931, le syndic de la faillite Mr. Montassar Mansouri annonce un appel d'offres pour la cession au tiers des machines, équipements, outils et biens mobiliers appartenant à la société Ben Chehida.

Toute personne désirant obtenir des informations ou retirer le cahier des charges gratuitement peut se présenter au bureau du syndic de la faillite sis à l'immeuble Malek Centre, 1er étage, bloc B, bureau B 1-6 Centre Urbain Nord, Tunis 1082.

Les offres, accompagnées du cahier des charges et des documents requis, sont envoyées par lettre recommandée avec accusé de

réception telle que stipuler dans le cahier des charges au plus tard le 18 septembre 2026.

2026402963VEPA2

Décision de clôture des opérations de liquidation

Société «filatures de Hajeb El Ayoun» en liquidation

Siège social : Route de La Marsa, Km 12, Zone Industrielle

Société Anonyme

Au capital social : 7.475.000 Dinars

Identifiant Unique (IU) : 306937 P

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 29 mai 2026, portant clôture des opérations de liquidation de la société «Filatures de Hajeb El Ayoun», le liquidateur de ladite société informe que toutes les opérations de liquidation ont été achevées et clôturées.

2026402967VEPA2

Avis de liquidation

En vertu de jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis 1 en date du 10/07/2026 il a été décidé la nomination de Mme MARWA AYARI comme liquidateur de la succession de la défunte MONIA SGHAIER titulaire de la CIN n°00564864.

Les créanciers peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé à son Cabinet sis au N°7 Rue de Hooker de Little 4ème Etage Bur N°15.tel 92.122.520, et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2026402969VEPA2

Société «AGORA» SARL en FAILLITE

Capital Social : 425.000 Dinars

Siège Social : 52 Bis, Rue 1 Juin Tunis

Identifiant Unique : 0345466W

En vertu de la décision de la chambre du conseil du 10 Juillet 2026 de la faillite de la société « AGORA » S.A.R.L, dossier n° 167, le Tribunal de 1ère Instance a décidé La clôture des

opérations de faillite de la société «AGORA» S.A.R.L pour insuffisance de Trésorerie, et autoriser le syndic de la faillite Monsieur Nizar ALOUINI a procéder à la formalité de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens, dont l'un est rédigé en langue arabe.

2026402973VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Agri Business Company «Sidi Daoud»

Société anonyme au capital de 17.700.000 dinars

Siège social : Impasse Amman - Zone Industrielle 2034 Ezzahra - Ben Arous

Identifiant unique : 0633423P

CNSS n°22573112

Le conseil d'administration tenu le 19/08/2026, convoque les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 21/09/2026 à 9 heures au siège social de Zitouna Capital sis à immeuble la renaissance boulevard la qualité de la vie bloc « A » deuxième étage, 2015 le Kram Tunis, avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration portant sur l'exercice 2025

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice clos le 31-12-2025

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025

- Affectation des résultats

- Fixation des jetons de présence

- Questions diverses

- Pouvoirs aux fins de publicité et d'enregistrement

2026R02490SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

JAPANESE MOTORS COMPANY

Société anonyme

Capital social : 12.000.000 Dinars Tunisiens

Siège social : Zone Industrielle Sidi Daoued - 2076 - Marsa - Tunis

Identifiant unique : 1363941M

Le Conseil d'Administration de la société Japanese Motors Company, réuni le 18 aout 2026, a décidé de convoquer les Actionnaires de la Société en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le 18septembre 2026 à 10h, au siège de la Société sis à Zone Industrielle Sidi Daoud, Route Gammarth / Tunis, la Marsa 2076 Tunis - Tunisie, après publication de l'avis de convocation au RNE le 21/08/2026 sous le n° 2026P10635711 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation,

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025,

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2025,

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

5. Affectation du résultat,

6. Approbation des conventions réglementées,

7. Quitus aux administrateurs ; et

8. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

2026R02496SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire Des Actionnaires

Société d'environnement de Plantation et du Jardinage de Gafsa

Société anonyme

Siège social Villa Daly Route de L'aéroport Rass El Kef Gafsa 2100

RC : 1224454

N° d'affiliation à la CNSS : 309878-60

Messieurs les actionnaires de la société d'environnement de plantation et du jardinage de Gafsa sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le vendredi 11 septembre 2026 à 09h00 du matin au siège de la direction régionale du groupe chimique tunisien à Gafsa pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'article 3 (nouveau) de l'acte constitutif de la société en ajoutant une nouvelle activité à l'objet de la société.
2. Questions Diverses.
3. Attributions des pouvoirs d'enregistrement, de dépôt et de publicité.

2026R02498SANB3

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUES

S.A AU CAPITAL DE 4.087.500 DT

Siège social : zone touristique de Djerba Midoun

Identifiant unique : 0024865Y

En Vertu du P.V de la réunion du conseil d'administration N°64 du 30-07-2026 enregistré à la recette des Finances de Djerba Midoun le 06-08-2026 sous le n°26703667 Quittance n° M071873 dont copie déposée au Registre national des Entreprises le 19-08-2026 annonce N°2026132863 et bulletin N°209.

A été décidé :

- Renouvellement du mandat de M. Ali YAHIA en sa qualité de Président Directeur Général de la Société d'Etudes et de Promotion Touristique pour les exercices 2026,2027 et 2028 et l'approbation de toutes les démarches et actions entreprises par lui auprès des autorités judiciaires et administratives compétentes afin de restituer l'hôtel cédé à autrui par ordonnance du Tribunal de première instance de Médenine le 04-01-2023.
- Délégation de pouvoirs à M. Ali Ben Amor B. Saad YAHIA CIN n°03417927 délivrée à Tunis le 28-01-2021 en sa qualité de PDG de la

Société d'Etudes et de Promotion Touristique identifiant unique 0024865Y ainsi que la présidence des réunions des assemblées générales et du conseil d'administration.

2026R02501SANB3

CONVOCATION A L'AGO

POLYCLINIQUE L'EXCELLENCE

S.A. au capital de 10.400.000 dinars

Adresse : Avenue Taïeb Mhiri - 5100 - Mahdia

IU : 1165339V

Les actionnaires de la Société Polyclinique L'Excellence - Société Anonyme au Capital de 10.400.000 dinars, sis à Avenue Taïeb Mhiri – 5100 - Mahdia, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 21/09/2026 à 16h à l'Hôtel Thapsus Beach Resort Mahdia en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation de la tenue tardive de l'assemblée annuelle de l'exercice 2025.
2. Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025
4. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2025
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025
6. Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, tel qu'indiqué dans le rapport spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2025.
7. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2026
8. Quitus aux administrateurs et au directeur général au titre de la gestion de l'exercice 2025.
9. Attribution du pouvoir pour l'exécution des procédures juridiques nécessaires
10. Questions diverses.

Le conseil d'administration de la société informe les actionnaires que tous les documents, nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner

leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, seront mis à leurs dispositions au siège de la société quinze jours avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée.

2026X01178SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

SOCIETE HOTEL PALACE

SA, au capital de 16 760 000 Dinars

Résidence «Nour city» appartement n°A5-1 centre urbain nord Tunis

IU : 447246A

Messieurs les actionnaires au capital de LA SOCIETE HOTEL PALACE sont invités à assister aux réunions des Assemblées Générales prévues pour le lundi 21 septembre 2026 au siège de la société selon les détails suivants :

1/ assemblée générale ordinaire à partir de 09 H afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2025,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2025,
- Affectation des résultats de l'exercice 2025,
- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,
- Quitus aux administrateurs,
- Nomination des membres du conseil d'administration,
- Nomination du commissaire aux comptes,
- Questions diverses.

2/ assemblée générale extraordinaire à partir de 10 H afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Annulation de la décision de l'augmentation du capital telle que prise dans le PV de l'AGE tenue en date du 04/05/2024,
- Questions diverses.

3/ assemblée générale extraordinaire à partir de 11 H afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Annulation de la décision de l'augmentation du capital telle que prise dans le PV de l'AGE tenue en date du 09/03/2024,

- Questions diverses.

4/ assemblée générale ordinaire à partir de 12 H afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Distribution d'une partie du compte des résultats reportés,

- Questions diverses.

2026X01179SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Agil de Gestion et de Services

SAGES S.A.

Au capital de : 1.500.000 D

Siège social : Avenue Mohamed Ali Akid

Cité Olympique - El Khadra - Tunis

M.F. 000 MP 1400127/Z

La Société Agil de Gestion et de Services a l'honneur d'inviter ses actionnaires pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 24 Septembre 2026 à 10H00, au siège social de la Société Nationale de Distribution des Pétroles AGIL Energy sis à l'avenue Mohamed Ali Akid, Cité olympique EL Khadra Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale.

2- Examen du rapport du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice 2025 et des états financiers clos le 31 décembre 2025.

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

4- Approbation du rapport annuel des états financiers de l'exercice 2025.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et mentionnées au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

7- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2025.

8- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025.

9- Approbation de nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration.

10- Information des fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration au sein d'autres sociétés.

11. Pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités de dépôt, de publicité et toute autre formalité légales.

2026402956SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACCESS TO E-BUSINESS

Société anonyme

Capital social : 400.000 Dinars

Siège social : Rue de la Bourse, Immeuble Horizon, Cité les Pins, Les Berges du Lac 2

Affiliation CNSS : 225934/21

Identifiant Unique : 0719031Y

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration en date du 7 juillet 2026, les actionnaires de la société ACCESS TO E-BUSINESS sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le jeudi 24 septembre 2026 à 16 h au siège de la société sis à Rue de la Bourse, Immeuble Horizon, Cité les Pins, Les Berges du Lac 2 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale,

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025,

- Lecture des rapports spécial et général du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers individuels au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025,

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025,

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2025,

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025,

- Affectation du résultat et approbation, s'il y a lieu,

- Approbation des conventions réglementées au sens de l'article 200 CSC,

- Quitus à donner aux membres du conseil d'administration,

- Quitus à donner au directeur général,

- Fixation du montant des jetons de présence,

- Nomination et renouvellement des mandats d'administrateurs,

- Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

- Questions diverses,

- Pouvoir en vue des formalités.

2026402964SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 25/09/2026

BioPack Tunisia

Société Anonyme au capital de D.30.000.000

Immeuble 3S - Rue Abou Hamed El Ghazeli - 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant unique : 1575464F

CNSS : 59842229

Le Conseil d'Administration de Biopack Tunisia SA convoque tous les actionnaires de Biopack Tunisia SA à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le 25 septembre 2026 à seize (16) heures au siège de la société sus indiqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

a) Lecture et approbation du rapport annuel détaillé sur la gestion de l'année 2025, s'il y a lieu;

b) Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2025 ;

c) Conventions réglementées ;

d) Approbation des états financiers de l'exercice 2025, s'il y a lieu ;

e) Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

f) Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général ;

g) Questions diverses

2026402970SANB3

CONVOCATION

**Société Tunisienne d'Assurances
et de Réassurances**

**Société Anonyme Au Capital de 50
000 015 DINARS**

**Siège Social : Square Avenue De
Paris-Tunis**

R.N.E N° : 2388 V

Mat Fiscal 2388V/P/M/000

Messieurs et Mesdames les souscripteurs d'actions dans le capital de la société ALYSSA VIE, société anonyme en formation, dont le capital social est fixé à 15.000.000 dinars divisé en Un million cinq cent mille (1.500.000) actions nominatives d'une valeur nominale égale à dix (10) dinars tunisiens chacune, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 171 du code des sociétés commerciales à L'Assemblée Générale Constitutive qui se tiendra au siège social sis à 9 rue de la Palestine Espace des affaires Kheireddine 2060 La Goulette. - Tunisie Le 21/09/2026 à 10 Heures, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

-Ratification des modes et délais de convocation ;

-Adoption des statuts ;

-Constatation de la souscription intégrale de la totalité des actions composant le capital social;

-Constatation de la libération intégrale du capital social ;

-Pouvoirs et quitus au fondateur ;

-Nomination des premiers administrateurs ;

-Nomination du premier commissaire aux comptes ;

-Convocation de la première réunion du Conseil d'Administration ;

-Pouvoirs et formalités.

La présence à cette assemblée est nécessaire et, en cas d'empêchement, tout souscripteur peut se faire représenter par un mandataire de son choix, muni d'un pouvoir.

2026402971SANB3

**Convocation à l'Assemblée
Générale Ordinaire du 23
septembre 2026**

Avis à tous les actionnaires

**SOCIETE UNIVERSAL AUTO
DISTRIBUTORS HOLDING (UADH),
SA**

Au capital de 36.953.847 DT

Identifiant Unique : 1306183C

**Registre de Commerce :
B01132242013**

**Matricule Fiscal :
1306183/C/A/M/000**

**Siège social : Immeuble EQUINOX
1' Etage bloc « » les Berges du
Lac II Tunis 1053**

Les actionnaires de la société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING «UADH SA», sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 23 septembre 2026 à 09H00 du matin à l'Hôtel ACROPOLE aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la Société et du Groupe UADH sur les états financiers de l'exercice clos au 31-12-2021

3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos au 31-12-2021

4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice clos au 31-12-2021

5. Jetons de présence

6. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos au 31-12-2021

7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos au 31-12-2021

8. Quitus aux administrateurs

9. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2026402972SANB3

Autres sociétés

**Convocation aux assemblées
générales**

**Société Mutuelle de Services
Agricoles «Al Kaiser Agri Services»**

Capital social : 15 500 D

Le Conseil d'administration de la Société Mutuelle de Services Agricoles «Al Kaiser Agri Services» a l'honneur d'inviter les adhérents à assister, le mardi 8 septembre 2026, aux réunions suivantes :

Assemblée générale ordinaire annuelle :

Qui se tiendra à 9h00, au siège de la société, afin d'examiner les points suivants :

- Le rapport du commissaire aux comptes,

- La lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2025 et leur approbation,

- La décharge aux membres du Conseil d'administration,

Assemblée générale extraordinaire :

Qui se tiendra à 10h00, afin d'examiner le point suivant :

- L'augmentation du capital de la société.

Remarque :

Le rapport moral et les états financiers seront mis à la disposition des adhérents à partir du 31août 2026.

Les projets de textes et de résolutions proposés pour l'assemblée générale extraordinaire pourront également être consultés à partir du 29 août 2026.

2026402962SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mohamed, Mustapha, Zeineb Fils de Mahmoud Ben Mohamed Kharrat avisent être propriétaires de deux magasins et une boulangerie d'une superficie de 225 m2 sise à la route Tunis Km 3 Sfax et que leur titre de propriété étant perdu et ils veulent en extraire un deuxième original.

Celui qui veut porter plainte doit intervenir auprès du notaire KAROUI WASSIM domicilié à la rue des notaires à SFAX dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01183DIVD2

Avis

Monsieur Makram Ben Ahmed Ben Ali Bouzid déclare qu'il est nu propriétaire d'un étage couvert sise à la route Menzel Chaker Km 8 sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à SFAX dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01184DIVD2

Avis

Monsieur Khamis Ben AlHabib Ben AIMakki AlZghal avise être propriétaire d'une parcelle de terre centrale ouest d'une superficie de 215.35 m2 sise à la route atiya Km 7 sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à SFAX dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01185DIVD2

Avis

El Loumi Samia annonce qu'elle possède un terrain d'une superficie de 141.5 m2 contient une maison sise route Tunis Km 3 Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un

extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X01189DIVD2

Rectificatifs

RECTIFICATION

Société «TUNISIE MARBRE» SARL

MF : 012578 E

Siège social : Z.I Borj Cédria, Bir El Bey, Tunis

C.A : 240.000,000 dinars tunisiens

Suite à la Publication n° 2026R02486SRLB2, parue au JORT N° 104 du 21 Août 2026, page 2687.

On ajoute ce qui suit :

Au prés du Liquidateur au 24 Avenue de Madrid 1er Etage n°9 Tunis tel : 54994774

2026402982RECZ9

مصرف شمال إفريقيا الدولي

المعرف الوحيد: 0033277J

طبقاً لأحكام الفصل 43 وما بعده من قانون المالية لسنة 2025، ينشر مصرف شمال إفريقيا الدولي قائمة في أسماء الحرفاء أصحاب الحسابات التي لم تسجل أية عملية طيلة 15 عشر سنة المنقضية وبالتالي يكون البنك ملزماً بتحويل المبالغ إلى الخزينة العامة للبلاد التونسية.

Conformément aux dispositions des articles 43 et suivants de la loi de finances 2025, NORTH AFRICA INTERNATIONAL BANK vous informe que qu'elle publie ci-après la liste des titulaires des comptes n'ayant fait l'objet d'aucune opérations pendant 15 ans échu, et par la suite, la banque sera dans l'obligation de transférer les montants à la trésorerie général de la Tunisie.

COMPTE ETRANGER EN DEVISE :

SOCIETE ANIR
SWANI IMPORT
AL FAGHI MOHAMED GAMAL
TALAL MUSTAPHA MOHAMED AREBI
GOLDEN PALM PROPERTIES LTD
MAHMOUD ABOSHAALA
AL DEQA
GRONUS JAROSLAW ANDRZEJ
HATEM EL HEDI ELHAMIDI
GREEN PLAIN TRADING
TRANEX LIMITED
DURRAH COMPANY

2026R02495BCFA5

BMCE CAPITAL SECURITIES

طبقاً لأحكام الفصل 43 من قانون المالية لسنة 2025، تنشر شركة ب م س رأس المال للأوراق المالية، الكائن مقرها بعمارة ياسمين تاور مدرج س المركز العمراني الشمالي 1082 تونس، أسماء الحرفاء أصحاب الحسابات التي لم تسجل أي عملية طيلة خمسة عشر (15) سنة المنقضية. وفي صورة عدم إجراء أية عملية مالية على الحساب قبل يوم 31 ديسمبر 2026 فإنه سيتم تحويل المبالغ للخزينة العامة للبلاد التونسية طبقاً للفصل المذكور أعلاه.

En application des dispositions de l'article 43 de la loi de finances pour l'année 2025, la société BMCE Capital Securities, sise à l'immeuble Yasmine Tower Bloc C-6, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, publie la liste des clients dont les comptes n'ont enregistré aucun mouvement durant les (15) quinze dernières années.

Si aucune opération n'est enregistrée sur le compte avant le 31 Décembre 2026 , les sommes seront transférées vers le compte de la Trésorerie générale, conformément aux dispositions de l'article susmentionné.

ABOUD MOHAMED	BOUHLEL LEILA	MAHJOUB ABDELWAHAB
ACHOUR YASSINE	BOUKHDIR MOHAMED MEJDI	MAJDOUB ZAHIA
ADOUANIA SAMI	BOURAOUI MOULDI	MAJOUL KARIM
AHMED FAOUZIA	BOUYEDDA MAROUEN	MAKNI ABDALAH
AKCHI ABDEL BASSET	BOUZEIDI CHAFIK	MAKNI FARAH
AMARA BECHIR	BOUZGUENDA AHMED	MANSOURI HASSNA
ARABI EMNA	BOUZIDI CHADLIA	MEDDEB MOHAMED
ARBI SAMI	BOUZIDI IBRAHIM	MEJRI MONIA
AYACHE OMEZZINE	CHALGHAF ABDERRAZAK	MESSOUD SALHA
AYACHI MOEZ & AHLEM	CHIAHOUI SONIA	MEZGHENNI SAMAH
AYEDI MOEZ	CHIRIAA RANIA	MHAMDI MOHAMED
BAAOUNIA SANA	DACHRAOUI MOURAD	M'HENNI MOUNIR
BAAZOUZ EZZEDDINE	DAHMAN NEE BOUARS FARIDA	MIZOURI NABIL
BADA DALILA	DARDOUMI KHALED	MOALLA MANSOUR
BAHROUN IMED	DRISS AKRAM	MRAD MAHER
BAHROUN MOHAMED	EL AYARI ZOHRA	MRAD ROULA
BAHROUN ZEYNEB	EL HANI ZIED	NAOUAR SOBHI
BAKIR MED BEJI	EL KCHAW MOHAMED EL MONCEF	NASSIB CHOKRI
BAKLOUTI NAJET	EL OUNI MOUFIDA	NEJI EL MEKKI
BALDI AHMED	ELKHOUNI ETTAEIB	NKHILI NIZAR
BAN AMEUR AICHA	ELLEUCH JALILA	NOUIRA NOURA
BCHIR NOUREDINE	EMIRATES INTERNATIONAL L.L.C	OUESLATI BASSEM
BEJAOUI JONATHAN YASSINE RIC	ENNOURI MOHAMED	OUESLATI DORSAF
BEJAOUI THIERRY ANDRÉ SAMI	ENNOURI SOFIENE	OUESLATI MOHAMED ALI
BEJI SARA	EZINE RIDHA	OUESLATI NEHED
BELAID YASSER	FARES ANIS	RAZGUI KAMEL
BEN ABBES MAHBOUBA LAMIA	FARES MAHDI	SAID ABIR
BEN AMOR EPS TLILI DALENDIA	FIRST ACADEMY .	SAID NIZAR
BEN AMOR MONIA	GHOUMA SOFIENE	SAID SAMIR
BEN AZIZ AYOUB	GHOZI KERIMA	SAIDANE YOSRA
BEN CHAABEN MOHAMED	GOUGA CYRINE	SAKOUHI MOHAMED ALI
BEN CHERIF HEDI	GOUGA RAFII	SALIENE SALAH EDDINE
BEN CHERIF MOHAMED MONTASAR	GUEDDI AMNA	SASSI MED SALAH
BEN HASSAN HICHEM	GUIRAT MOHAMED SAID	SBOUAI AMINE
BEN HASSINE MONDHER	HACHICHA NOUHA	SELLAMI BECHIR
BEN HMIDA MNA	HADDAR WAJDI	SFAR HASSEN
BEN JAHED BACHIR	HARI BILEL	SKHIRI SLIM
BEN JAMAA NAJM EDDINE	HATTAB MOHAMED MAHDI	SKOUHI ABDELLATIF

BEN JEMAA ABDELHALIM	HAWET ZIED	SMIRI ISMAIL
BEN JEMAA HOUDA	HEDHILI FARIDA	SOUISSI SAHBI
BEN JEMAA NAOUFEL	HOSNI FAOUZIA	STE AGRO AVICOLE BEN .
BEN JEMAA TAOUFIK	JAIEB MEZRI	STIEL .
BEN JEMIAA SAMIR	JALLELI ZIED	TOUATI LAMIA
BEN MAACHA FARES	JARRAY FEHMI	TRABELSI ADEL
BEN MAACHA MOHSEN	JAZIRI HAJER	TRABELSI HAJER
BEN MAACHA SKANDER	JEDIDI HOUDA	TRABELSI MAHDI
BEN MOUSSA LASSAAD	KCHOUTI MOHAMED TAHER	TRABELSI SALWA
BEN MOUSSA RAMZI	KETARI KAIS	TRIGUI IBTISSEM
BEN SAID SALAH	KHADOUMA SAMIR	TRIGUI NOOMAN
BEN TANFOUS NEILA	KHANTECHE NABIHA	WANISSA IMED
BENZARTI FATEN	KIDOUM YEZZA	WESLATI AMEL
BESBES TRIGUI AMEN	KLAI SAMIRA	WESLATI MOHAMED WAJDI
BEZZARGA NADIA	KOBAA ALOUANE	ZARRAD MANAGEMENT .
BEZZARGA RIADH	KOUKI MONDHER	ZENAIDI HICHEM
BHOURI ANIS	LACHNANI INES	ZERZERI FAOUZI
BOU ZERI OUSAMA	LARABI BECHIR	ZGHANDA ANIS
BOUHAJJA HICHEM	LOUNIFI ABDERRAZEK	ZORMATI MOHAMED RAAFET
BOUHAJJA IBRAHIM	MAACHA HAMD	

2026R02503BCFA5

"الشركة التونسية الأوروبية للتأمين و إعادة التأمين-حياة"

"كارت-حياة"

المقر الإجتماعي : عمارة كارت، المدخل ب، مقسم بس4

المركز العمراني الشمالي 1082 تونس

المعرف الجبائي: 1180567VPM000

المعرف الوحيد : 1180567V

تصريح بالحسابات غير النشطة تطبيقا لأحكام الفصل 43 إلى 48 من قانون المالية لسنة 2025

تطبيقا لأحكام الفصل 43 إلى 48 من قانون المالية لسنة 2025، والمتعلق التصريح بالحسابات غير النشطة،

تعلم شركة التأمين وإعادة التأمين التونسية الأوروبية كارت الحياة أنه تم نشر قائمة العقود غير النشطة لسنة 2025

En application de l'article 43 a 48 relatives a la loi de finances pour l'année 2025, la compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne CARTE VIE informe le public que la liste des contrats inactifs pour l'année 2026 sont :

Contrat	Bénéficiaire
6320060500	SMDP MZABI SAMI
6920080520	TAREK DHEKAR
6820000032	BDIRI RIADH
6820010014	EL ABED MED
6820000033	BDIRI MOHAMED
6920080520	AYARI DHARIFA

2026R02506BCFA5

تعاونية التأمين للتعليم

شركة تأمين ذات صيغة تعاونية خاضعة لمجلة التأمين والأمر عدد 92.2257 المؤرخ في 1992/12/31
المقر الاجتماعي: مجمع المشتل، شارع أولاد حفوز، ص.ب 61 باب الخضراء 1075 - تونس
هاتف: 70 020 300 (+216) / فاكس: 71 845 440 (+216)

Conformément aux dispositions des articles 43 et 44 de la loi n°48-2025 du 15 Janvier 2025, portant loi de finances 2025 pour l'année 2025, la Mutuelle Assurance de l'enseignement publie ci-dessous la liste nominative des détenteurs des avoirs exigibles résultant des contrats d'assurance vie et de capitalisation n'ayant fait l'objet d'aucune opération, réclamation ni litige à quelque titre que ce soit par leurs ayants droit pendant une période de 15 ans sans interruption au 31 décembre 2026.

En conséquence, toute personne figurant sur la liste précitée est tenue de se présenter au siège social de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement avant le 15 Février 2027. Passé ce délai, et conformément à la loi, les montants non réclamés seront transférés au compte courant du trésor ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

وفقاً لأحكام المادتين 43 و44 من القانون عدد 48 لسنة 2025 المؤرخ في 15 جانفي 2025، المتعلق بقانون المالية لسنة 2025، تنشر تعاونية التأمين للتعليم فيما يلي قائمة اسمية لحاملي الأموال المستحقة الناتجة عن عقود التأمين على الحياة وعقود تكوين الأموال التي لم تشهد أي عملية مطالبة أو نزاع بأي شكل من الأشكال من قبل أصحاب الحقوق خلال فترة 15 سنة متواصلة إلى غاية 31 ديسمبر 2026.

وعليه، فإن كل شخص وارد اسمه في القائمة أدناه مدعو للحضور إلى المقر الاجتماعي بتعاونية التأمين للتعليم قبل تاريخ 15 فيفري 2027. وبعد هذا الأجل، وطبقاً للقانون، سيتم تحويل المبالغ غير المطالب بها إلى الحساب الجاري للخرينة المفتوح لدى البنك المركزي التونسي.

قائمة حاملي الأموال المستحقة

JATLAOUI ZAHRA IMEN
HABBACHI AHMED
CYRIL ZOUBEIDI
METAHNI HAKIM
BOUGUERRA ALA

2026R02508BCFA5